

## Les actes promissifs dans les conversations quotidiennes : acte de langage indirect

*Fonctionnement et enjeux*

### Promising Acts in Daily Conversations: Indirect Speech Act

*Operation and Issues*

**Besma KEDRI**

Auteur correspondant, Doctorante-chercheuse en linguistique française, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sousse, Université de Sousse (Tunisie),  
[besmakedri@yahoo.fr](mailto:besmakedri@yahoo.fr)

Date de soumission : 25.07.2023 – Date d'acceptation : 03.08.2023 – Date de publication : 05.09.2023

**Résumé** — Pourquoi choisir les actes de langage dans le discours de tous les jours et dans les conversations quotidiennes ? En effet, plusieurs sont les linguistes et les pragmaticiens qui se sont penchés sur ce type de discours dans leurs recherches pour l'intérêt que représentent les éléments relatifs à la situation d'énonciation dans la communication langagière. Ces travaux qui s'inscrivent dans le cadre d'une linguistique de la parole ont été menés afin de répondre à des interrogations qui conçoivent le langage dans une perspective essentiellement interactionnelle, impliquant l'influence des locuteurs les uns sur les autres par le simple fait de « dire ».

**Mots-clés** : *actes promissifs, acte de langage indirect, situation d'énonciation, acte illocutoire-perlocutoire, interaction.*

**Abstract** — Why choose speech acts in everyday speech and in everyday conversations? Indeed, many linguists and pragmaticians have focused on this type of discourse in their research for the interest represented by elements relating to the enunciation situation in language communication. This work, which falls within the framework of a linguistics of speech, was carried out in order to answer questions that conceive language from an essentially interactional perspective, involving the influence of speakers on each other by the simple fact of "saying".

**Keywords**: *Promissive Acts, Indirect Speech Act, Enunciation Situation, Illocutionary-Perlocutionary Act, Interaction.*

## Introduction

Nous élaborons dans un premier stade la notion de la théorie des actes de langage en mettant l'accent sur les notions qui en découlent telles que : *l'analyse de discours, l'acte de langage, conditions de félicité*, etc.

Dans un second temps, nous focaliserons l'attention sur *les enjeux de la promesse dans notre vie quotidienne*. Elle consiste en effet à passer en revue les différents procédés linguistiques et pragmatiques employés dans les actes promissifs par les interactants dans le cadre de l'échange verbal pour faire aboutir leur action langagière. Le type de corpus nous a permis dans le cadre de ce travail de décrire l'activité langagière dans sa réalité la plus ordinaire et la plus courante, vu que la vie quotidienne est conditionnée par des impératifs et besoins

Les contenus de la revue **Paradigmes** sont mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (CC BY-NC-ND 4.0).



discursifs à caractère utile, fortuit, amical, ou parfois même conflictuel. C'est ce qui nous a permis d'observer et de décrire des énoncés où les locuteurs accomplissent plusieurs types d'actes de parole dont les *promissifs* objets de notre étude.

« Si l'homme a besoin du langage, ce n'est pas seulement pour communiquer du sens, c'est en même temps pour écouter et reconnaître sa propre existence » (Reeves, 2008).

Dans cette section, nous définissons les notions de base qui sont liées à notre sujet à savoir l'*ADI*, l'*interaction*, les *actes de langage* et les mots-clés tels que : *la performativité*, *les conditions de félicité*, etc. Ces notions nous serviront dans l'analyse de la deuxième partie. De même, notre attention sera focalisée sur l'étude de la performativité pour l'analyse des éléments de notre corpus et les conditions de réussite à partir de l'analyse de quelques conversations quotidiennes.

## 1. Actes de langage et interaction verbale

Nous nous situons dans une perspective interactionniste du langage qui conçoit la langue comme un moyen d'action. Ainsi, la langue agit sur autrui et modifie le monde. Dans la même perspective, Kerbrat-Orecchioni, affirme que « *les paroles sont aussi des actions* » (2001, p. 1). Elle propose de restituer les actes de langage dans le cadre des échanges et des interactions.

### 1.1. Échange et Interaction

Il convient donc de commencer ici par définir ces deux termes-clés.

#### 1.1.1. Définition de l'échange

« L'échange se définit comme une communication réciproque ; communiquer c'est l'action de transmettre, de faire part de quelque chose à quelqu'un. L'échange a lieu quand il y a un retour du récepteur vers l'émetteur, ce qui n'est pas nécessairement le cas. En ce sens, la communication, prise au sens large, est première et c'est la base de tout échange » (Guillemeau, 2010).

L'échange est une succession de tour de parole dans laquelle les buts illocutoires sont maintenus. Dans chaque échange, il naît un nouveau but qui peut être atteint ou non satisfait. Donc, il y aura un échec ou un succès de l'activité discursive. Comme l'interaction, l'échange se caractérise par la présence, au moins, de deux interactants. La parole de ces interactants est organisée par le tour de parole, l'alternance et la réciprocité. Dans l'échange il existe une autre situation discursive à savoir *le dialogue*. Ce concept est défini comme suit :

« [...] C'est une suite d'actes coordonnés selon des règles de jeu (en vue d'atteindre un but présent ou futur, qu'il soit épistémique ou qu'il soit un état dans le monde) avec construction de connaissances mutuelles et autour d'un *savoir-faire* partagé. Les actes d'un tel dialogue sont langagiers ou non (il peut y avoir manipulation directe des objets du monde par exemple au cours d'un échange verbal) » (Xuereb & Caelen, 2005, p. 13).

Cette définition mène le dialogue à un autre champ plus large ; celui de l'*interaction*. Notion qu'il nous est essentiel alors de définir précisément.

### 1.1.2. Définition de l'interaction

Notre définition de l'interaction trouve ici tout son intérêt méthodologique dans la mesure où l'étude des actes du langage implique la prise en compte du contexte et des éléments qui le constituent. En effet,

« dans la communication réelle [...], les actes de langage fonctionnent en contexte (étant en particulier pris en charge par des locuteurs ayant des caractéristiques propres), et à l'intérieur d'une séquence d'actes qui ne sont pas enchaînés au hasard » (Kerbrat-Orecchioni, 2001, p. 53).

Le contexte s'avère indispensable à la production de tout acte langagier, voire de son accomplissement. Il détermine les identités et les objectifs des interactants qui tentent à viser leurs buts dans un échange langagier. Et comme l'affirme Charaudeau, « [...] *l'aspect interactionnel est un principe fondateur de l'acte de langage [...]* » (2004, p. 164). La modification du contexte entraîne la modification d'interaction.

Alors, l'interaction reflète toute production verbale inscrite dans un contexte énonciatif bien déterminé. Celle-ci est gouvernée par un nombre d'éléments qui demeurent indispensables à son déroulement. Elle comprend le site, les participants, leurs caractéristiques individuelles, leurs relations mutuelles et finalement le cadre participatif qui inclut les participants et leurs rôles respectifs. En un seul mot, elle inclut toute activité de discours.

L'interaction est de ce fait définie comme « *l'action de deux ou plusieurs objets ou phénomènes l'un sur l'autre* » (Kerbrat-Orecchioni, 2005, p. 14).

L'interaction verbale est conçue comme une unité inférieure de la conversation. Selon Kerbrat-Orecchioni, elle est « *une activité qui implique la mise en œuvre de négociations explicites ou implicites qui peuvent aboutir ou échouer* » (1998, p. 29). La réciprocité exige la présence de deux interactants. Autrement dit, ces interactants se trouvent dans des influences mutuelles où chacun tente d'agir sur l'autre. Par ailleurs, Goffman définit l'interaction comme suit :

« Par interaction (c'est-à-dire l'interaction en face à face) on entend à peu près l'influence réciproque que les participants exercent sur leurs actions respectives lorsqu'ils sont en présence physique les uns des autres ; par une interaction, on entend l'ensemble de l'interaction qui se produit en une occasion quelconque quand les membres d'un ensemble donné se trouvent en présence continue les uns des autres » (1974, p. 15).

À partir de ces différentes définitions, nous retenons que l'interaction se base essentiellement sur l'action réciproque et sur l'influence mutuelle entre les intervenants.

Cette idée fondamentale de l'influence mutuelle est à la base de notre analyse de la performativité des actes promissifs, laquelle performativité est entendue comme « *définition provisoire* ». Dans ce qui suit, nous nous intéresserons à l'étude d'une autre espèce communicative à savoir : l'ADI.

## 1.2. Définition de l'ADI

Tout discours suppose un échange entre des sujets parlants, les partenaires d'interaction. Les deux instances interagissent, d'où l'appellation « *discours en interaction* ». Kerbrat-

Orecchioni le définit de la sorte : « *Par ce terme, on désigne le vaste ensemble des pratiques discursives qui se déroulent dans un contexte interactif* » (2005, p. 14). C'est une action réciproque qui suppose l'entrée en contact de deux interactants ou plus.

Alors, cette notion se définit comme l'étude linguistique des conditions de production d'un énoncé. Par ailleurs, elle désigne l'ensemble des pratiques discursives qui se produisent en contexte interactif. Ce champ d'étude « *a pour objet les conversations et autres formes d'interactions verbales, ou plus simplement le discours-en-interaction* » (Kerbrat-Orecchioni, 2005, p. 209). L'une des caractéristiques du discours en interaction est qu'il met en avant l'influence mutuelle que les sujets parlants exercent les uns sur les autres. Le recours à la définition de l'interaction et de l'ADI n'est pas du tout arbitraire, il est plutôt utile dans la mesure où notre étude des actes de langage s'inscrit dans le cadre de l'interaction verbale. Bref, c'est à partir de l'interaction qu'on peut déterminer les conditions d'emploi et d'accomplissement d'un acte de parole. Cette théorie des actes de langage, nous lui réserverons un statut stratégique.

## 2. Les actes de langage : cadre définitoire

### 2.1. La théorie des actes de langage

Le langage a dépassé sa fonction idéationnelle qui est la simple communication, définie comme le contact ordinaire entre deux personnes ou plus pour entrer dans le domaine de l'action et du pouvoir des mots. Neveu affirme que « *la notion d'acte de langage [...] résulte de l'idée que dans la communication effective, le langage n'a pas pour unique fonction de décrire le monde mais d'agir sur autrui* » (2000, p. 7). Donc, dans toute interaction verbale, le locuteur tente d'agir sur son interlocuteur. Partant de ce fait, « *parler c'est une certaine façon d'agir [...] mais c'est une action en commun* » (Caron, 1983, p. 97). Cette citation verse de plain-pied dans la théorie des actes de langage.

Il faut garder à l'esprit que les co-présents sont les vecteurs des influences mutuelles qui s'exercent. Il va sans dire aussi que l'individu est toujours en communication incessante avec autrui, c'est dans cette optique que naissent les actes de parole.

La notion d'actes de langage apparaît avec Austin dans son ouvrage *How To Do Things With Words*<sup>1</sup>, traduit en français *Quand Dire c'est faire*<sup>2</sup>. Ce pragmaticien définit cette théorie comme suit : « *[...] des relations entre le dire et l'agir* » (Longhi & Sarfati, p. 12). Elle englobe « *une théorie de la performativité, une théorie générale de l'acte, enfin une théorie des actes illocutoires* » (Longhi & Sarfati, p. 12). Ainsi, selon Austin, *dire équivaut à un faire*, c'est-à-dire dans toute production langagière, le locuteur vise à agir sur son interlocuteur et à influencer l'environnement. Autrement dit, parler, c'est produire une action, c'est-à-dire un acte ou des actes de langage, définis comme « *[...] les unités minimales de base de la communication linguistique* » (Longhi & Sarfati, p. 12). Charaudeau affirme dès lors que

« tout acte de langage s'inscrit [donc] dans un cadre actionnel, dans une structure praxéologique donnée, qui en constitue non pas le fondement mais l'un des motifs,

<sup>1</sup> Oxford University Press, Great Britain, 1962.

<sup>2</sup> Traduction et introduction de G. Lane, Paris, Éditions du Seuil, 1970.

et propose en même temps une séquentialisation langagière à laquelle devra se conformer le sujet s'il veut atteindre son but » (2004).

Par ailleurs, la théorie des actes de langage se résume dans le fait que « *dire, c'est faire, mais c'est aussi faire faire, parler c'est échanger, et c'est faire changer en échangeant* » (Callebaut, 1994). Tout acte de langage provoque une modification dans la situation d'énonciation. Donc, « *l'acte de langage est la réalisation d'une intention communicative* » (Delbecq, 2006, p. 193). À titre d'exemple, dans l'énoncé « *je te promets de venir* », le locuteur accomplit un acte de promesse où il exprime son intention de venir, qui est synonyme d'un engagement.

Par ailleurs, il existe plusieurs types d'actes de langage, distincts en fonction de leur valeur illocutoire, que nous présenterons dans la section suivante.

## 2.2. Typologie des actes de langage

Tout acte de langage comprend trois niveaux d'activités complémentaires, voire sou-dées. Austin en distingue trois : locutoire, illocutoire et perlocutoire. Selon lui, l'énonciation est le fruit de trois activités simultanées : « *Nous avons distingué l'acte locutoire [...] qui possède une signification, l'acte illocutoire ou le fait de dire à une certaine valeur (force), et l'acte perlocutoire qui est l'obtention de certains effets par la parole* » (Austin, 1970, p. 122).

- **L'acte locutoire** (= *que dit-il ?*) c'est la production d'une suite des sons ayant une signification dans une langue. « L'acte locutoire est celui qui est accompli lorsqu'un énoncé réussit à dire quelque chose, c'est-à-dire à avoir un sens et une référence » (Ambroise, 2010 & 2015). Cet acte vise à produire quelque chose de précis. Il n'est pas totalement distingué d'acte qui suit.
- **L'acte illocutoire** (= *que fait-il ?*) est la production d'un énoncé dans laquelle le locuteur se voit souverain. Il exprime une certaine force illocutoire. Donc, nous sommes en droit de soutenir avec Charaudeau que « *le langage est un acte doté d'une certaine force (locutoire, et perlocutoire) orientée vers l'interlocuteur, force qui d'une part témoignerait de l'intention langagière du sujet parlant et d'autre part obligerait le locuteur à voir, à son tour, un comportement langagier conforme aux caractéristiques de cette force* » (2004, p. 152). Le locuteur exprime une prise de position par rapport à son énoncé. L'énonciation de la phrase transforme les rapports entre les interlocuteurs. À titre d'exemple : « *je te promets de venir* ». Dans cette phrase, l'interlocuteur reçoit une promesse de la part du locuteur. Cette promesse est marquée par le verbe promettre, le couple je /tu et le présent de l'indicatif. Dans la perspective austinienne, un acte est illocutoire : « dans la mesure où l'énonciation de la phrase constitue en elle-même un certain acte (une certaine transformation des rapports entre les interlocuteurs) : j'accomplis l'acte de promettre en disant « je promets... » » (Charaudeau, 2004, p. 152). Ainsi, le fait de dire « *je te promets de... sert à promettre, n'est pas une conséquence de l'apparent contenu descriptif de la phrase, qui semble – c'est un des traits définitoires du performatif explicite – signaler que le locuteur est en train de promettre* ».
- **L'acte perlocutoire** (= *pourquoi faire ?*) : Berrendonner définit ce type d'actes comme suit : « *Dire quelque chose provoquera souvent certains effets sur les sentiments, les pensées, les actes de l'auditoire, ou de celui qui parle, ou d'autres personnes encore. Et l'on peut parler dans le dessein, l'intention ou le propos de susciter*

ces effets [...]. Nous appellerons un tel acte perlocutoire » (1981, p. 15). Cet acte sort du cadre linguistique étant donné que l'énonciation vise des effets lointains : « en interrogeant par exemple quelqu'un, je peux avoir pour but de lui rendre service, de lui faire croire que j'estime son opinion, ou de l'embarrasser, etc. » (Ducrot & Schaeffer, 1995). Cet acte se résume dans le fait qu'une énonciation « *que l'interlocuteur peut très bien ne pas saisir tout en possédant parfaitement la langue* » (Ducrot & Schaeffer, 1995). Donc, l'acte perlocutoire nous intéresse dans le cadre de cette recherche dans la mesure où il va nous permettre d'évaluer les effets de l'acte illocutoire, son échec ou sa réussite. C'est dans ce sens que le choix d'un corpus conversationnel est justifié. Nous serons en mesure d'étudier la performativité de l'acte promissif et ses effets sur l'auditoire.

Dans le même sens, Riegel et alii affirment que l'acte perlocutoire « *permet d'évaluer la réussite ou l'échec de l'acte illocutionnaire suivant les réactions de l'allocutaire* » (1994, p. 585).

Austin commence par distinguer les énoncés constatifs et les performatifs. Les constatifs décrivent le monde, alors que les performatifs influencent le monde. Par la suite, il a abandonné cette première classification au profit d'une autre : tous les énoncés sont performatifs et se prêtent à une évaluation en termes de bonheur ou d'échec : en effet,

« conformément à ses doutes quant à la distinction constatif/performatif, Austin admet que toute énonciation d'une phrase grammaticale complète dans ses conditions normales correspond de ce fait même à l'accomplissement d'un acte illocutionnaire. Cet acte peut prendre des valeurs différentes selon le type d'acte accompli » (Moeschler & Auchlin, p. 145).

Dans la description des performatifs, les linguistes et pragmaticiens ont essayé d'identifier certains critères linguistiques, permettant de distinguer les performatifs explicites et les performatifs implicites, c'est ce que nous allons essayer de montrer dans les sections consacrées à l'étude de la performativité.

Austin répartit les actes de langage en cinq grandes classes :

1. les verdictifs ou les actes juridiques (*acquitter, condamner, ...*) ;
2. les exercitifs (*dégrader, ordonner, ...*) ;
3. les promissifs (*promettre, faire vœu de garantir, parier, jurer de, ...*) ;
4. les comportatifs (*s'excuser, remercier, déplorer, ...*) ;
5. les expositifs (*affirmer, nier, postuler, ...*).

Dans la perspective de Searle, nous trouvons :

1. les représentatifs (*assertion, affirmation, ...*) ;
2. les directifs (*l'ordre, demande, conseil, ...*) ;
3. les promissifs (*promesses, offre, invitation, ...*) ;
4. les expressifs (*félicitation, remerciement, ...*) ;
5. les déclaratifs (*déclaration de guerre, baptême, ...*).

Cette classification s'appuie sur un certain nombre de critères, à savoir « *le but illocutoire, la direction d'ajustement entre les mots et le monde, [...] les états psychologiques exprimés, les*

*différences dans le contenu propositionnel qui sont déterminées par des mécanismes liés à la force illocutionnaire, etc.* » (Moeschler & Auchlin, p. 146).

Il existe donc plusieurs classifications des actes de langage, distinctes selon les linguistes et les critères adoptés dans leur description. Dans le cadre de cette étude, nous nous intéressons aux promissifs, présents à la fois dans la catégorisation d'Austin et dans celle de Searle, mais nous nous situons dans la perspective de celui-ci où les promissifs renferment les actes de promesse, les offres et les invitations, selon la classification de Searle. Pour être accomplis, ces promissifs dépendent d'un ensemble de conditions de réussite qui contribuent à leur accomplissement perlocutoire.

Étant donné que l'acte illocutoire est défini comme étant performatif, et que la classification des différents actes est basée sur la valeur illocutoire des performatifs, nous allons essayer de définir cette notion de performativité pour son intérêt dans l'étude des promissifs, objets de notre travail.

Dans les sections suivantes, nous allons essayer de définir les actes promissifs et les caractéristiques de leur performativité.

### 3. Actes promissifs et performativité

#### 3.1. Définition de la performativité

Dans sa première classification des énoncés, Austin a réussi à isoler une catégorie spécifique, les performatifs, qu'il a opposés aux constatifs. Cette première approche des énoncés performatifs a, en effet, permis à ce pragmaticien d'établir une liste de critères linguistiques et pragmatiques où la notion de valeur illocutoire était la plus importante pour la réussite de tout acte de langage. C'est de cette valeur que dépend la performativité, qu'Austin a étendue à tous les énoncés. Donc, toute parole est action, dire équivaut à faire. Selon la théorie des actes de langage, il existe un rapport très étroit entre le langage et l'action. En effet, le locuteur manifeste dans sa parole une forte intention d'agir sur les autres. Les mots ont un pouvoir agissant sur le récepteur. De plus, « *prendre la parole c'est aussi chercher à évincer les paroles virtuelles des autres ; c'est déjà l'amorce d'un acte de pouvoir* » (Windisch dans Kerbrat-Orecchioni, p. 84).

Cette notion acquiert une place primordiale dans la théorie des actes de langage. Le principe de la théorie *Dire, c'est faire* est que toute parole n'est pas innocente. Dans chaque acte, il y a une certaine influence sur l'autre. De cette influence naît la performativité. Cette notion est définie dans le *Dictionnaire de pragmatique* comme suit : « *ce terme désigne la qualité de certains énoncés ou de certains verbes, aptes à accomplir l'action qu'ils désignent (en anglais to perform, de l'ancien français par former : accomplir)* » (Sarfati & Longhi, 2012, p. 114). Donc, la performativité concerne l'accomplissement de différents actes de parole. De même, « *la réflexion sur la performativité naît de la mise en cause de la conception représentationnelle du langage et trouve sa première formulation dans le cadre de la critique de ce qu'il appelle l'illusion descriptive* » (Sarfati & Longhi, 2012, p. 114).

Cette performativité est déterminée par plusieurs critères, à savoir, *le lexical, le grammatical* et *le sociolinguistique*.



### 3.1.1. Le critère lexical

Ce critère montre qu'il existe des indices linguistiques qui déterminent la performativité de l'énoncé. L'étude de critères a commencé par Austin. Alors, la performativité est justifiée par « la présence d'un verbe potentiellement performatif dans l'énoncé qui permet de discriminer la performativité explicite » (Sarfati & Longhi, 2012, p. 114). Comme le cas de ces énoncés : « je vous parie six pence qu'il pleuvra demain », « je vous promets de venir », etc. Par contre, l'absence de ces critères relève d'une autre catégorie notamment les explicites. Donc, « l'absence d'un tel marqueur verbal distingue la performativité primaire : "oui" (lors de la cérémonie de mariage), "la séance est ouverte" (énoncé par le président du tribunal), etc. » (Sarfati & Longhi, 2012, p. 114). Ce critère nous permet de distinguer les performatifs explicites des performatifs implicites dans l'étude de notre corpus. De plus, l'absence ou la présence de ces critères linguistiques est révélatrice. Elle dévoile la vraie intention communicative.

### 3.1.2. Le critère grammatical

Ce critère est conçu, selon Austin, comme la forme canonique qui détermine la performativité de l'énoncé. Donc, « la formule syntaxique : je + verbe au présent de l'indicatif + voix active ("je vous ordonne de faire taire") compte tenu du fait que sous d'autres conditions syntaxiques le même verbe n'avait plus de valeur performative, mais seulement une signification performative ("il nous a ordonné de nous taire") » (Sarfati & Longhi, 2012, p. 114).

Ce critère grammatical a été critiqué par Ducrot qui le systématise par le test linguistique du discours rapporté. Soit ces deux phrases, « il a dit : "je t'ordonne de partir". Ou « il a dit : "je te promets un livre" sont les équivalents de ces deux phrases "il m'a ordonné de partir" et "il m'a promis un livre". Mais "je t'apporte un livre" n'est pas l'équivalent de "il m'a apporté un livre" » (Sarfati & Longhi, 2012, p. 114). Ce critère nous sert beaucoup dans l'analyse de la deuxième partie dans la mesure où il nous permet de vérifier les conditions d'emploi des performatifs.

### 3.1.3. Le critère sociolinguistique

Il montre que les énoncés performatifs sont souvent régis par une *institution* (Austin, 1970, p. 5), comme le mariage, le testament, le pari... leur emploi nécessite l'existence d'une institution. Alors, « la qualité performative d'un énoncé n'est pas toujours marquée par un lexème qui en explicite la valeur, ce qui explique le redéploiement de la réflexion au profit d'une conception étendue de l'acte de langage » (Austin, 1970, p. 5). Ce critère montre que les performatifs sont régis par les tests de vérité et de fausseté de même degré que les conditions de réussite et d'échec. Donc, il est permis que nous passions à l'instant à définir l'énoncé performatif.

## 3.2. Les caractéristiques d'un énoncé performatif

Communiquer une information ou encore un simple constat est à opposer à un énoncé performatif. Il convient néanmoins de préciser que les énoncés constatifs n'entrent pas en ligne de compte dans notre étude pour la simple raison qu'ils se limitent généralement à être descriptifs.

Un énoncé est dit performatif : « s'il satisfait à la fois à 2 conditions : 1 interprété littéralement, il décrit une action présente de son locuteur, 2, son énonciateur a pour fonction spécifique d'accomplir cette action » (Ducrot, 1972, p. 69). Le rapport entre le langage et l'action est un rapport de fusion. Il n'y a pas d'agencement entre ces deux éléments, mais ce lien se base



sur l'intégration de l'action dans le langage qui n'est pas au service de l'action mais il est toujours en action. Dans le *Dictionnaire Encyclopédique des Sciences de Langage*, le performatif est défini comme le fait de transformer la réalité et d'influencer sur l'environnement. Ducrot conçoit que la langue comme « *un jeu, ou plus exactement, comme posant les règles d'un jeu, et d'un jeu qui se confond largement avec l'existence quotidienne* » (1993, pp. 4-5). L'aspect performatif était le centre de maintes recherches linguistiques.

Alors, « *sont appelés performatifs tous les autres énoncés, ayant pour objectif, non de dire comment est le monde, mais d'agir sur lui, de produire une action. Ces énoncés présentent ainsi comme leur propre objectif de chercher à transformer les choses* »<sup>3</sup>. Cette définition du performatif renvoie à la théorie des actes de langage en général : Dire, c'est faire. Le langage ne se contente pas d'exposer nos idées ou d'apporter des informations, il est encore un vecteur de force. Par-là, John Searle voit que le performatif est « *une forme plus humble, quoique divine à sa manière, de magie verbale* » (Searle dans Charaudeau, 2004, p. 153). À cette fin, Kerbrat-Orecchioni essaie d'apporter sa contribution en précisant que « *les énoncés performatifs ont pour caractéristique proprement définitoire leur caractère réflexif; c'est-à-dire qu'ils dénomment (explicitement) l'acte qu'ils accomplissent* » (2005, p. 166).

Tout ce qui précède montre bel et bien que l'énoncé performatif est pris comme une notion centrale et délicate dans la perspective des actes de langage. Plusieurs sont les linguistes qui se bornent à vérifier la relation entre les mots et le pouvoir.

### 3.3. Les performatifs explicites / implicites : divergences illocutoires

La présence d'un marqueur explicite ou implicite reste une question controversée entre les linguistes. Kerbrat-Orecchioni affirme que la théorie des actes de langage « *a pour vocation de s'intéresser à tous les moyens par lesquels s'exerce la fonction agissante inhérente au langage, donc aux réalisations implicites aussi bien qu'explicites des valeurs illocutoires* » (2005, p. 166). Donc, tous les énoncés sont performatifs, mais il y a ceux qui sont explicites et ceux qui sont implicites. Dans la catégorie des performatifs, il y a deux sous-types : les performatifs primaires et les performatifs secondaires. Ducrot distingue les performatifs primaires et ceux secondaires comme suit :

« Les énoncés performatifs se scindent en ceux dits primaires et ceux dits secondaires. Les premiers n'ont pas la prétention d'avoir une forme assertive. Les seconds sont assertifs, affirmatifs et endossent de surcroît un troisième caractère en ce qu'ils prétendent viser un effet et n'asserteraient la réalisation de l'effet qu'ils visent que s'ils sont lus de façon assertive » (Ducrot & Carel).

Selon ce même linguiste, « les performatifs explicites visent un effet qui est l'acte du locuteur. Les actes de promesse en sont phénotypiques et diffèrent des implicites en ce que l'effet du locuteur est cet acte de promesse » (Ducrot, M. Carel).

<sup>3</sup> O. Ducrot, M. Carel : <http://www.memoireonline.com>

Les premiers performatifs dits *purs* (Kerbrat-Orecchioni, 2005) sont « *des énoncés centrés d'un verbe à la première personne de l'indicatif présent* » (Kerbrat-Orecchioni, 2005). Ce sont des performatifs explicites ou les premiers performatifs, selon Austin. Par exemple « *je vous remercie pour ce bel exposé* » (Kerbrat-Orecchioni, 2005), « *je te promets de te rendre visite* ». Nous distinguons deux catégories selon le verbe de parole : l'emploi transitif ou intransitif est souvent pourvoyeur de formules performatives. De plus, il existe des verbes performatifs mais ils ne sont pas des verbes de parole tels que l'exemple de « *baptiser* ».

Alors, les verbes de parole ne sont pas tous performatifs. Il y a des verbes, quoiqu'ils soient employés à la première personne du présent, ne reflètent pas l'aspect performatif. À titre d'exemple : « *je me présente* », « *je m'explique* ». Donc, la force illocutoire est marquée par la présence d'un verbe performatif à la première personne du singulier à la l'indicatif. Austin considère que les performatifs purs ou explicites peuvent subir des diverses transformations sans perdre leur performativité. Parmi ces tests nous trouvons :

- **L'ellipse ou la réduction** (Kerbrat-Orecchioni, 2005) par exemple « la séance est ouverte » « promis »...
- **La transformation passive** ou *impersonnelle* (Kerbrat-Orecchioni, 2005) : « il est formellement interdit d'entrer dans les cuisines » (Kerbrat-Orecchioni, 2005) « la liberté d'expression est garantie ».
- **L'addition d'un modalisateur** ou un autre **préfixe** (Kerbrat-Orecchioni, 2005) : « je dois m'excuser... » (Kerbrat-Orecchioni, 2005, p. 12). Austin appelle ce type d'énonciation « une phrase performative ou une énonciation performative » (Kerbrat-Orecchioni, 2005, p. 12).

Il convient d'ajouter l'existence d'une autre sous-catégorie appelée les énoncés intermédiaires (Kerbrat-Orecchioni, 2005). Pour cette raison, Austin dénote « *l'existence d'une catégorie intermédiaire d'énoncés mixtes, qu'il situe à mi-chemin du performatif et du constatif* » (Kerbrat-Orecchioni, 2005). Ces énoncés ne dénotent pas directement l'acte visé. Il importe de préciser que l'usage des performatifs directs n'est pas l'unique moyen de signifier l'accomplissement d'un acte langagier.

Selon Austin, il existe une autre forme pour décrire l'acte performatif, mais elle ne possède pas des marqueurs illocutoires. Ce sont des énoncés implicites qui se définissent comme suit : « *ce sont tous les énoncés qui se sont dotés d'une force illocutionnaire ou illocutoire* » (Kerbrat-Orecchioni, 2005). Comme le cas de cette phrase je viendrai demain qui peut avoir deux interprétations : soit « *je promets que je viendrai demain* » soit « *je t'annonce que je viendrai demain* ». Pour terminer, on remarque qu'il existe plusieurs terminologies des performatifs. Dans notre étude, nous nous intéresserons à la terminologie : explicite/implicite.

Pour qu'elle soit réussie et accomplie, la promesse admet la présence de plusieurs conditions de réussite. Dans cette présente section, nous nous intéressons à ces différentes conditions vu qu'elles permettent de distinguer les explicites des implicites.

#### 4. Les conditions de réussite

Les conditions de réussite sont les conditions qui doivent être respectées par les interactants pour que les actes soient accomplis. Ces conditions d'emploi déterminent la performativité

de l'acte en question. Et comme l'affirme Orecchioni : « les conditions de réussite sont les conditions qui doivent être réunies pour que la valeur illocutoire de l'acte ait quelque chance d'aboutir perlocutoirement » (Kerbrat-Orecchioni, 2005, p. 29). Dans le même sens, elle ajoute :

« La théorie des actes de langage indique que les échanges communicationnels entre les acteurs ont un caractère performatif si et seulement si certaines conditions de félicité sont réunies : légitimité du locuteur, existence d'une procédure et intention d'exprimer l'acte/ intention d'agir. Ces conditions touchent l'état de chose, le locuteur et le destinataire. Il est donc nécessaire qu'il y ait un objet de l'énonciation et que le destinataire puisse interpréter, réaliser l'acte énoncé pour pouvoir prétendre à un accomplissement » (Kerbrat-Orecchioni, 2005).

D'ailleurs, les conditions de réussite sont celles qui ont permis à Austin de dégager la notion de la performativité. Le test de vérité/fausseté pour les constatifs et les conditions de bonheur/échec pour les performatifs. Bref, la performativité des actes de langage est dépendante de ces conditions. En effet, « *ces actes sont en général rendus possibles par l'évidence de certaines règles régissant l'emploi des éléments linguistiques, et c'est conformément à ces règles qu'ils se réalisent* » (Searle, 1972, p. 52). Ainsi, contrairement à ce qu'avance Austin, le dire n'est pas automatiquement suivi d'un faire, dans la mesure où tout acte de langage doit satisfaire des conditions de réussite ou de félicités pour qu'il ait quelque chance d'aboutir perlocutoirement.

Par ailleurs, ces conditions peuvent relever soit du plan linguistique ou formel soit du plan situationnel. On y distingue également les primitives, les générales et les spécifiques : pour les primitives, on parle de deux conditions de succès : le locuteur doit s'adresser à quelqu'un. Et son interlocuteur doit avoir compris ce qui lui a été dit dans l'énoncé, correspondant à l'acte de parole. D'autres conditions sont générales, telles que l'état de choses, la sincérité, le code linguistique et les conditions qui sont attachées au destinataire. Elles sont valables pour tous les actes. De plus, il existe des conditions spécifiques pour chaque type d'acte. En effet, pour Searle, « *chaque type d'acte illocutoire possède un ensemble de conditions de satisfaction qui sont nécessaires à l'accomplissement réussi (Successful) et satisfaisant (Felicitous) de cet acte* » (Searle, 1972, p. 85). Les conditions de réussite constituent des éléments importants pour renseigner sur le degré d'efficacité de tel ou tel acte de langage, comme celles par exemple qui concernent la catégorie générique des obligatifs, dont les promissifs. En effet, en énonçant une promesse, le locuteur accomplit un engagement moral qui le lie à son interlocuteur et le met dans l'obligation de l'accomplir. Il existe donc une sorte de contrat moral ou d'obligation de la part du locuteur.

## 5. Qu'est-ce qu'une promesse ?

« La facilité à faire des promesses, et la difficulté de les tenir, sont presque inséparables » (Axel Oxenstierna, *Réflexions et maximes*, 1645).

Comme nous l'avons montré plus haut, dans la classification des actes de langage établie à la fois par Austin et par Searle, la promesse s'inscrit dans la catégorie des promissifs, tels

que l'invitation et l'offre. Sur le plan linguistique, pour exprimer la promesse, nous pouvons employer plusieurs expressions (*promettre, garantir, parier, jurer de, contacter, favoriser, consentir...*).

Ce faisant, une promesse « *est une action de promettre, ce que l'on s'engage à faire* » (Le Petit Robert, p. 1544). Alors, produire une promesse exige une action et un engagement. Ducrot la définit comme « *un acte illocutoire dans la mesure où elle crée une obligation pour son auteur, et cette obligation découle directement de la parole prononcée, et d'un effet préalable* » (1972, p. 69).

Vanderveken, à la suite de Searle, donne une définition bien plus complète de la promesse :

« Dans la perspective de la théorie des actes de langage (Searle, 1969 ; Vanderveken, 1992) [...] une promesse est un acte illocutoire de la catégorie des promissifs. C'est un engagement de la part du locuteur à réaliser un acte futur. Du point de vue de son contenu, une promesse ne correspond pas uniquement à un énoncé solennel (ex : "je te promets fidélité" dans le cadre d'un mariage) ; effectivement une promesse correspond fréquemment à un énoncé ordinaire dans le cadre de scènes de la vie quotidienne (ex : "je te promets de ranger ma chambre".) Du point de vue de sa forme linguistique, il n'est pas nécessaire d'utiliser explicitement l'expression « je te promets » pour exprimer une promesse (ex : "je vais laver ma chambre") » (Laval, 1997, p. 484).

À partir de cette définition, nous retenons certains critères définitoires relatifs aux conditions de la réalisation des promissifs en général et de la promesse en particulier. Parmi ces conditions, nous évoquons, à la suite de Searle, ces quatre conditions qui s'avèrent indispensables à sa réussite perlocutoire.

- **Condition du contenu propositionnel.** Cette condition montre que le locuteur réalise une action future par l'énoncé produit (tel que l'exemple cité dans la citation précédente : « ranger la chambre »).
- **Condition préparatoire.** Avec cette condition le locuteur tente de ranger la chambre. Il vise l'accomplissement de son acte produit.
- **Condition de sincérité :** elle reflète l'intention du locuteur d'effectuer et de tenir sa parole. Cette condition sera plus développée dans les sections suivantes.
- **Condition essentielle.** Le fait de produire une promesse met le locuteur en pleine obligation d'effectuer son acte visé.

D'autres conditions sont indispensables pour que tout acte aboutisse perlocutoirement. Nous commençons notre étude par certaines conditions d'emploi, à savoir la force illocutoire, la condition d'engagement et d'obligation du sujet parlant qui déterminent la coopération entre les sujets parlants.

### 5.1. Lois du discours et actes promissifs : les locuteurs entre engagement et obligation

Parmi les conditions d'emploi de l'accomplissement d'un acte de langage, figurent la force illocutoire, l'engagement et les lois du discours.

### | 5.1.1. La force illocutoire de l'acte promissif

La force illocutoire inclut la valeur et le but illocutoire. Elle est l'intention plus ou moins marquée d'accomplissement d'un acte illocutoire. Tout acte de langage vise à produire un certain effet et à entraîner une certaine modification de la situation interlocutive comme nous l'avons déjà montré dans les sections précédentes. La force illocutoire est la composante de l'énoncé qui lui donne sa valeur d'acte. Searle « *distingue dans une phrase l'acte propositionnel. C'est-à-dire l'expression d'un contenu appelé, "contenu propositionnel" et l'acte illocutionnaire, ou acte accompli en disant quelque chose. Ainsi, dans "je te promets de venir demain", l'acte propositionnel est l'expression du contenu "venir demain" et l'acte illocutionnaire une promesse* » (Janvier & Piéron). Selon Auchlin, également, tout acte de langage possède une valeur illocutoire par le biais de cette force qui a pour objet de réussir. C'est dans la même optique qu'il convient d'ajouter que

« [...] la valeur illocutoire attribuée à des formules comme "je te promets de venir" est une propriété annulable ou oblitérable. En effet, on peut aisément imaginer des circonstances ou environnements dans lesquels « je te promets de venir » n'ait de valeur de promesse, mais valeur de simple constat d'une activité effectivement accomplie par ailleurs » (Auchlin, 1981).

Autrement dit, c'est la force illocutoire qui détermine la valeur de la promesse et notamment sa réussite perlocutoire. Chaque interactant a un but illocutoire à atteindre. Le but illocutoire est une condition cruciale, vérifiant si l'énoncé revient à un faire ou non. Searle affirme que la machine du langage tourne à vide quand le locuteur ne réussit pas à accomplir le but illocutoire lors d'une énonciation. Dans le même ordre d'idées, Kerbrat-Orecchioni affirme : « [...] *comprendre un énoncé, c'est identifier contre son contenu informationnel, sa visée pragmatique, c'est-à-dire sa valeur et sa force illocutoire* » (2005). Donc, dans le cas d'une promesse, la force illocutoire se manifeste par l'engagement du locuteur dans son propos, le mode d'accomplissement et la réunion de différentes conditions d'emploi. Tous ces éléments permettent au locuteur de réaliser son but illocutoire. Comment l'obligation et l'engagement peuvent-ils assurer la coopération entre les interactants ? – « *L'engagement est le lien qui unit l'individu à ses actes* » (Kerbrat-Orecchioni, 2005).

### | 5.1.2. Le méta-principe de coopération

#### **L'engagement**

Dans tout échange, les participants sont censés respecter un méta-principe conversationnel, celui de coopération, selon la terminologie de Grice. En étant coopératifs, locuteurs et interlocuteur s'engagent à ce que leur contribution au moment de l'échange soit conforme au but de la conversation. Cela suppose de part et d'autre le respect des règles et lois du discours. En effet, la coopération suppose un minimum d'effort de la part des participants pour le bon déroulement de l'échange :

« Le locuteur et le destinataire sont mutuellement engagés pour engendrer la réussite, la performativité de l'acte de langage. Ainsi par leur nature engageante, les actes de langage engendrent non seulement d'autres actions, mais préparent les actions à venir à travers le développement d'une économie des engagements.

L'engagement est une condition de l'interaction et donc de la réalisation des effets perlocutoires » (Kerbrat-Orecchioni, 2005).

Dans le cas de la promesse, l'engagement découle de ce principe conversationnel général dans la mesure où le respect de cette condition morale assure la coopération entre les intervenants, qui correspond à un principe dans toute interaction. Quant au destinataire, il « doit respecter, selon l'expression de Searle (1972), les conditions normales de départ et d'arrivée, autrement dit, il doit être présent et capable (physiquement et mentalement de recevoir et d'interpréter l'énoncé » (Kerbrat-Orecchioni, 2005). L'engagement fait naître une coopération entre les interactants. Chacun d'entre eux devient obligé de respecter les codes de la communication pour réussir la promesse. Dans la production d'une telle promesse, ils sont censés s'entraider et coopérer.

Alors, la promesse exige la coopération entre les sujets parlants pour être accomplie. Dans les actes promissifs, « ce qui est dit est dit, et nous ne voulons rien savoir d'autre »<sup>4</sup>. Par ailleurs, « l'engagement apparaît aussi comme une promesse et comme une épreuve, à la fois vis-à-vis de soi et de l'autre. Il peut être personnel et mutuel. La promesse n'a aucun pouvoir illocutoire en dehors du système de conventions ou de valeurs attachées à cette manière de nouer des contrats de parole dans l'espace d'une interaction ».<sup>5</sup>

Dans cette sphère d'engagement et de responsabilité réciproque, les interactants se doivent de respecter le principe de coopération pour réussir l'échange. La performativité de tout acte dépend en premier lieu de ce principe général et de l'engagement mutuel des interactants.

## Conclusion

La théorie des actes de langage, développée par les philosophes du langage John L. Austin et John R. Searle, ainsi que par d'autres chercheurs, met l'accent sur le fait que lorsque nous utilisons le langage, nous accomplissons non seulement des actions de communication, mais aussi des actes performatifs qui ont le pouvoir d'influencer le monde qui nous entoure. Parmi ces actes performatifs, on retrouve les actes promissifs.

Un acte promissif est un type d'acte de langage dans lequel une personne fait une promesse à une autre personne. Cela implique qu'elle s'engage à accomplir une action future spécifique ou à tenir une certaine position dans l'avenir.

Les conditions de réussite d'un acte promissif sont essentielles pour que la promesse soit considérée comme valable et contraignante. Ces conditions sont généralement les suivantes :

- **Énonciation claire et non équivoque.** La promesse doit être formulée de manière précise, sans ambiguïté, de sorte que les parties concernées puissent comprendre clairement l'engagement pris.

<sup>4</sup> [www.philosophie-en-ligne.com/page86.htm](http://www.philosophie-en-ligne.com/page86.htm)

<sup>5</sup> *Ibid.*

- **Capacité et intention.** Le promettant doit être capable de tenir la promesse et avoir l'intention réelle de le faire au moment où il fait la promesse.
- **Volonté d'assumer un engagement.** L'acte promissif doit être une expression d'engagement sérieux et non une simple remarque ou une parole en l'air.
- **Recevabilité.** La promesse doit être adressée à une partie ou un destinataire spécifique et identifiable, de manière à ce qu'il y ait une attente raisonnable que la promesse soit tenue.
- **Contexte approprié.** L'acte promissif doit être fait dans un contexte où il est approprié de faire une promesse et où il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elle soit tenue.

Si ces conditions sont remplies et que le promettant tient effectivement sa promesse, alors l'acte promissif est réussi et engage le promettant à respecter son engagement. Toutefois, si l'une de ces conditions n'est pas satisfaite, la promesse pourrait être considérée comme non contraignante ou non valable.

En conclusion, la théorie des actes de langage met en évidence l'importance des actes promissifs en tant que formes particulières d'actions linguistiques qui ont le pouvoir de créer des obligations et des engagements. Pour qu'un acte promissif réussisse, il doit respecter certaines conditions, garantissant ainsi la validité et la force contraignante de la promesse. Ces actes jouent un rôle essentiel dans la communication et la création de relations de confiance entre les individus.

## Références

- 1– AMBROISE, B. (2015). La philosophie du langage de J. L. Austin : ce que la parole fait. *Philopsis*. <https://shs.hal.science/halshs-01246820>
- (2010). Les effets de la parole, de la promesse au droit. *Dissensus*, 3. <https://shs.hal.science/halshs-00446891>
- 2– AUSTIN, J. (1970). *Quand dire c'est faire*. Seuil.
- 3– AUCLIN, A. (1981). « MAIS HEU, PIS BON, BEN ALORS VOILA, QUOI! Marqueurs de structuration de la conversation et complétude ». *Les différents types de marqueurs et la détermination des fonctions des actes de langage en contexte* [Actes du 1<sup>er</sup> Colloque de pragmatique de Genève (16-18 MARS 1981 ; 1<sup>re</sup> partie)]. *Cahiers de linguistique française 2* / 1981, pp. 141-159. [https://clf.unige.ch/files/3614/411/1926/09-Auschlin\\_nclf2.pdf](https://clf.unige.ch/files/3614/411/1926/09-Auschlin_nclf2.pdf)
- 4– AUCLIN, A. ; ZENONE, A. (1980). « Conversations, actions, actes de langage : éléments d'un système d'analyse ». *Cahiers de linguistique française 1* / 1980 [Actes de langage et structure de la conversation], pp. 6-41. [https://clf.unige.ch/files/1614/411/1966/02-Auchlin\\_nclf1.pdf](https://clf.unige.ch/files/1614/411/1966/02-Auchlin_nclf1.pdf)
- 5– AUCLIN, A. ; MOESCHLER, J. ; ZENONE, A. (1980). « Illocution et interactivité : préliminaires à une analyse fonctionnelle des actes de langage en séquences ». *Cahiers de linguistique française 1* / 1980 [Actes de langage et structure de la conversation], pp. 42-53. [https://clf.unige.ch/files/7514/411/1966/03-Auchlin\\_nclf1.pdf](https://clf.unige.ch/files/7514/411/1966/03-Auchlin_nclf1.pdf)
- 6– BERRENDONNER, A. (1981). *Éléments de Pragmatique linguistique*. Les éditions de Minuit
- 7– BERRENDONNER, A. ; PARRET, H. (1990). *L'interaction communicative*. Berne : Éditions Peter Lang.
- 8– CHARAUDEAU, P. (2004). Comment le langage se noue à l'action dans un modèle socio-communicationnel du discours. De l'action au pouvoir ? *Cahiers de linguistique française*



- n°26, Les modèles du discours face au concept d'action, Actes du 9ème colloque de Pragmatique de Genève et colloque Charles Bally, Université de Genève, Genève, pp. 151-175. <http://www.patrick-charaudeau.com/Comment-le-langage-se-nouve-a-l,90.html>
- (2007). « Analyse du discours et communication. L'un dans l'autre ou l'autre dans l'un ? », *Semen*, 23. <http://journals.openedition.org/semen/5081>  
<https://doi.org/10.4000/semen.5081>
- 9— CALLEBAUT, B. (1994). « La négation et les théories de l'illocutoire », *Linx* [En ligne], 5. <http://journals.openedition.org/linx/1208> ; DOI :10.4000/linx.1208
- 10— CARON, J. (1983). *Les Régulations du discours : Psycholinguistique et pragmatique du langage* [Chapitre VIII : Au-delà de l'énoncé : 2. Les règles de conversation, pp. 97-105]. Paris : Presses Universitaires de France, Collection : Psychologie d'aujourd'hui. [https://www-cairn-info.sndh.arn.dz/load\\_pdf.php?ID\\_ARTICLE=PUF\\_CARON\\_1983\\_01\\_0097&download=1&rom-feuilleter=1](https://www-cairn-info.sndh.arn.dz/load_pdf.php?ID_ARTICLE=PUF_CARON_1983_01_0097&download=1&rom-feuilleter=1)
- 11— DELBECQUE, N. (2006). *Linguistique cognitive. Comprendre comment fonctionne le langage* [Chapitre 7. Quand dire c'est faire : la pragmatique, pp. 191-223], Bruxelles : De Boeck-Duculot, coll. « Champs linguistiques ». [https://www-cairn-info.sndh.arn.dz/feuilleter.php?ID\\_ARTICLE=DBU\\_DELBE\\_2006\\_01\\_0191](https://www-cairn-info.sndh.arn.dz/feuilleter.php?ID_ARTICLE=DBU_DELBE_2006_01_0191)
- 12— DUCROT, O. (1972). *Dire et ne pas dire*. Hermann.  
— (1981). *Les mots de Discours*. Les éditions de Minuit.
- 13— DUCROT, O. ; SCHAEFFER, J.-M. (1995). *Nouveau Dictionnaire Encyclopédique des Sciences du Langage*. Éditions du Seuil.
- 14— GOFFMAN, E. (1974). *Les rites d'interaction*. Minuit, collection « Le sens commun ».
- 15— GUILLEMEAU, E. (2010). Les échanges – La communication : Communiquer avec ou sans échange ? *Étude d'une notion philosophique : Les échanges*. [http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/servlet/com.univ.collaboratif.util.LectureFichiergw?ID\\_FICHE=1272285457302&OBJET=9001&ID\\_FICHIER=1368215](http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/servlet/com.univ.collaboratif.util.LectureFichiergw?ID_FICHE=1272285457302&OBJET=9001&ID_FICHIER=1368215)
- 16— KERBRAT.-ORECCHIONI, C. (1986). *L'implicite*. Colin.  
— (1990). *Les interactions verbales*, tome I.  
— (2001). *Les actes des langages dans le discours*. Colin.  
— (2005). *Le Discours en interaction*. Colin.
- 17— LAVAL, V. (1997). La compréhension des promesses par les enfants de 3 à 9 ans. *Enfance*, n°4, pp. 483-500
- 18— MOESCHLER, J. ; AUCLIN, A. (2009). *Introduction à la linguistique contemporaine*, 3e édition, Colin.
- 19— MAINGUENEAU, D. (1997). *Pragmatique pour le discours littéraire*. Dunod.
- 20— NEVEU, F. (2000). *Lexique de théories linguistiques*. Colin.
- 21— RECANATI, F., (1981). *Les énoncés performatifs*. Paris : Minuit.
- 22— SARFATI, G.-E. ; LONGHI, J. (2012). *Dictionnaire de pragmatique*. Armand Colin.
- 23— SEARLE, J., (1972). *Les actes de langage*. Hermann.
- 24— XUEREB, A. ; CAELIN, J. (2005). Actes de langage et relations rhétoriques en dialogue homme-machine. *Revue de l'Université de Moncton*, 36(2), pp. 5-51. <https://doi.org/10.702/014498ar>

### Pour citer cet article

Besma KEDRI, « Les actes promissifs dans les conversations quotidiennes : acte de langage indirect. Fonctionnement et enjeux », *Paradigmes*, vol. VI, n° 03, septembre 2023, p. 177-192.